

Douzième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

5 novembre 2018
Français
Original : anglais

Genève, 19 novembre 2018
Point 13 de l'ordre du jour provisoire
Adoption des coûts estimatifs pour 2019

**Coûts estimatifs
Réunion d'experts des Hautes Parties contractantes
au Protocole V, en 2019**

Note du Secrétariat

1. La douzième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, tenue à Genève le 19 novembre 2018, a décidé de convoquer une réunion d'experts des Hautes Parties contractantes, d'une durée d'une journée et demie, à une date restant à déterminer.
2. Le présent document, qui est soumis en application de la décision susmentionnée, indique les coûts estimatifs de ladite réunion, qui s'élèvent à 34 800 dollars des États-Unis. On trouvera dans le tableau ci-joint une ventilation de ces coûts. Le budget biennal pour 2019 et 2020 s'élève à 69 600 dollars (34 800 x 2).
3. Il y a lieu de noter que les montants estimatifs ont été établis compte tenu de l'expérience passée et du volume de travail prévu. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de la réunion et l'achèvement des travaux correspondants, lorsque toutes les dépenses s'y rapportant auront été comptabilisées. Les éventuels ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors calculés en conséquence.
4. S'agissant des dispositions financières, il est rappelé que, conformément aux mesures adoptées en 2017, les contributions mises en recouvrement pour financer les coûts liés à la préparation et à la tenue des réunions sont calculées en fonction du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, ajusté pour tenir compte de la différence entre, d'une part, le nombre d'États Membres de l'Organisation et, d'autre part, le nombre d'États autres que les Hautes Parties contractantes qui participent à la réunion auquel s'ajoute celui des Hautes Parties contractantes. Les États qui ne sont pas des Hautes Parties contractantes, mais qui acceptent l'invitation à prendre part auxdites conférences et réunions, participent aux coûts à hauteur du taux établi à leur égard par le barème des quotes-parts de l'ONU.
5. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant total des coûts estimatifs et de la formule de partage des coûts énoncés ci-dessus, sous réserve que les États parties approuvent ces coûts et cette formule. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, il incombe aux Hautes Parties contractantes de payer leur part du montant estimatif dès réception des avis de recouvrement.



**Réunion d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole V annexé à la Convention
sur certaines armes classiques
Genève, 2019 (une journée et demie)**

(Montants en dollars des États-Unis)

<i>Services de conférence</i>	<i>Service des séances</i>	<i>Documentation à établir avant la session</i>	<i>Documentation à établir au cours de la session</i>	<i>Comptes rendus analytiques</i>	<i>Documentation à établir après la session</i>	<i>Services d'appui</i>	<i>Divers</i>	<i>Total</i>
Interprétation et service des séances	27 000							27 000
Traduction de la documentation								-
Services d'appui ¹						1 600		1 600
Divers ²							1 700	1 700
Total	27 000					1 600	1 700	30 300

A.	Coût total des services de conférence (dont 13 % de dépenses d'appui au programme)	30 300
B.	Provision pour imprévus	4 500
	Total général (arrondi) A+B	34 800

Note : Budget biennal pour 2019 et 2020 : 69 600 dollars (34 800 x 2).

¹ Technicien du son/enregistrement (2 x 2 jours) : 1 600 dollars.

² Location d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un enregistreur numérique : 100 dollars ; assistance spécialisée pour les services de comptabilité et la gestion des ressources financières : 1 600 dollars.